



**EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE du 16 MARS 2023

Convocation du 8 mars 2023
Nombre de Conseillers en exercice 29
Nombre de Conseillers présents 28
Nombre de votants 29

N° de l'acte : 230316D017

Classification : 4.1.8 – Personnel – autres délibérations générales

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Étaient présents : 28

M. Maurice PERRION - Mme Anne-Marie CORDIER - M. Philippe ROBIN - Mme Sonia FEUILLÂTRE - M. Olivier BLAISE - Mme Valérie PRONO - M. Alain BOURGET - Mme Nathalie ROZÉ - M. Bertrand LERAY - M. Jean-Marc BESNARD - M. Gaëtan GROIZEAU - M. Thierry KERLOC'H - M. Laurent LEBRETON - Mme Catherine GAULT - M. Stéphane FAGARD - Mme Nathalie CAIVEAU - Mme Stéphanie BÉRITAULT - M. David TOURNEFIER - M. Stéphane HÉAS - Mme MENET Anita - M. Guillaume NIEL - M. Julien ROUSSEAU - Mme Aurélie VASSAULT DUVAL - M. Michel MATHÉ (à 20H) - Mme Déborah SIDDI - Mme Lucie DEVAIS - Mme Lucie BONNO - Mme Déborah JOURDON

Était absente excusée : 1 (1pouvoir)

Mme Mélanie BRIAULT (pouvoir à M. Guillaume NIEL)

Secrétaire de séance : Mme JOURDON Déborah.

PERSONNEL MUNICIPAL – AUGMENTATION DE LA VALEUR FACIALE DES TITRES-RESTAURANT

N° de l'acte : 230316D017 – 4.1.8 – Personnel – autres délibérations générales

Depuis le début de l'année 2019, le personnel municipal bénéficie de titres-restaurant, dont la valeur faciale a été initialement fixée à 6 €, avec une participation « employeur » fixée à 3 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'augmenter la valeur faciale du ticket-restaurant de 1 € à compter du 1^{er} avril 2023, la passant ainsi de 6 € à 7 €, et de porter la participation « employeur » à 3,50 €.

Il est précisé que cette proposition a recueilli un avis favorable du Comité Social Territorial.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à cette modification qui prendra effet le 1^{er} avril 2023.

Vote : 29 voix pour

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Maurice PERRION